

Commission AIR
Réunion du 8 décembre 2015



COMMISSION AIR



Réunion du 8 décembre 2015

Commission AIR
Réunion du 8 décembre 2015

Etaient présents :

MMes ARMANHAC – BAAL – BEAUMONT – BEAUMONT – CAHUZAC – PROUST – RAMBAUD – SASSET – THOMAS.

MM. BILLEREY – DARIOT – GAMEIRO – GOMPERTZ – LOISON – ROUSSEL.

Etaient excusés :

Mme BARBIER

MM. DE GOUTTES – JEAN-RICHARD – GUILLIN - GUILLON - LUSSIER – MEYNARD - VANDROUX

Participaient également :

Jean-Marc ROZE : Secrétaire Général du SNAV

Anne-Marie MOULAY : Assistante du Secrétaire Général.

ORDRE DU JOUR

- Résultats BSP
- Nouveaux critères IATA : action pour abus de position dominante
- Dossier LH
- Le projet NewGen ISS

1) Résultats BSP :

Valérie SASSET fait part des résultats BSP qui ont été remis dans les pochettes et en tire les conclusions.

2) Nouveaux critères IATA :

Les nouveaux critères IATA qui ont été présentés lors des Journées des Entrepreneurs à Marseille sont jugés plus restrictifs pour les agences.

Fabrice DARIOT ne se dit pas satisfait de ces nouveaux critères jugés plutôt restrictifs, notamment avec :

- La fréquence des paiements mensuels à partir du 1^{er} avril 2017
- La production de l'EBITDA
- Accréditation remis en cause dans le cas d'un changement de majorité ou de propriétaire d'une entreprise.

Les 2 critères ci-dessus rentreront en vigueur au 1^e juillet 2016 ;

Il souhaite saisir la DGCCRF sur l'abus de position dominante de IATA qui déséquilibre la structure du marché.

Un groupe de travail est ainsi constitué de Fabrice DARIOT, Valérie SASSET, Christine BAAL et Jean-Marc GAMEIRO afin de rencontrer la DGCCRF. Avant cela, il sera demandé l'éclairage de notre avocat conseil Maître Frédéric SELNET.

Christine BAAL explique que des réunions ont lieu à l'ECTAA avec des avocats internationaux afin d'étudier cette position et qui a amené la conclusion suivante : La position dominante de IATA a été certes reconnue mais celle-ci ne serait pas répréhensible, seul l'abus peut l'être.

Jean-Marc ROZE précise qu'il s'agit du fruit de négociations à moindre mal par rapport à ce que les agences pouvaient obtenir, compte tenu de la marge de manœuvre restreinte.

Valérie SASSET propose de négocier un accord local avec IATA le point de la transmission d'entreprises car ceci est une atteinte à la valeur patrimoniale d'une entreprise.

3) Dossier LH :

Christine BAAL fait part de l'intervention du Directeur de LH à Marseille et des réactions unanimes de la profession.

Elle informe les membres que la plainte déposée contre LH est jugée recevable en contravention à la bonne conduite des GDS.

4) NEW GEN ISS :

Dévoilé lors de la PAPJC, ce projet est présenté aux membres de la Commission en vue d'un retour à la prochaine APJC.

Ce projet qui devrait entrer en vigueur à partir du 01/01/2017 prévoit de revoir le système d'accréditation actuel en créant 3 modèles. A noter que les crédits seront limités par un plafond d'émission mensuelle et que c'est l'entreprise qui fera le choix du modèle.

Le premier niveau concernera essentiellement les petites agences qui ne possèdent pas d'agrément.

Le 2^{ème} niveau semblable à ce qui existe actuellement avec pour différence une limite de crédit calculé à + 5 % des trois plus gros mois d'émission.

Le 3^{ème} niveau s'adressera aux grands distributeurs internationaux en leur permettant un versement unique pour plusieurs pays.

Le calcul s'effectuera sur les ventes les plus élevés des 3 derniers mois sur les 12 mois.

Les agences estiment que le seuil de + 5% est trop restrictif et souhaitent faire valoir la possibilité de réviser ce taux pour viser les 20 %.

Christine BAAL revient sur la résolution IATA 890F qui interdit le paiement de titres de transport par une carte de crédit d'agence de voyages et de la possibilité de faire sauter cette résolution.

5) ADM :

Christine BAAL fait part de la constitution d'un groupe de travail sur les ADM et des discussions qui s'ensuit sur le système ARC dont le passage est prévu à la PACONF en 2017.

Ce système permet de ne plus rejeter les ADM et les compagnies de se faire rembourser directement.

Christine BAAL rappelle que 80% des ADM sont rejetés.

EU PNR :

Des réunions ont eu lieu sur ce dossier avec le Ministre de la Sécurité du Territoire pour la mise en œuvre d'un PNR européen.

Seront concernées par cette mesure, tous les passagers qui voyagent dans l'Union européenne ce qui aura un impact sur les GDS et un impact pour les TO et les groupes.

Ces données devront comporter : nom, prénom, date de naissance et n° de passeport.

Pétition :

Corinne THOMAS revient sur la pétition signée par plus 450 agences qui n'a pas eu l'effet escompté et sur les rendez-vous avec les différentes compagnies notamment BA.

Un courrier sera adressé à Qatar Airways qui souhaite, que le SNAV intervienne, avant de se pencher sur ce problème.